



*Bonjour à toutes et à tous,*

*Le site internet de la commune étant en ligne, voici la dernière édition imprimée qui vous sera distribuée. La prochaine sera visible dans l'onglet « Mairie ». Toutefois, les personnes désirant la version papier devront en faire la demande .*



Isabelle Sifferlen   Pierre Chamagne   Marie-Laure Lavergne

Après 15 années passées au secrétariat de la mairie de Padirac, Marie-Laure Lavergne a pris sa retraite le mois dernier.

Sa remplaçante Isabelle Sifferlen a pris ses fonctions au mois d'avril, mois durant lequel elles ont travaillé conjointement afin que la passation des dossiers se fasse au mieux.

Lors de la journée de la fête du pain le 07 mai dernier Monsieur le Maire a rendu hommage au travail effectué par Marie-Laure durant toutes ces années et a souhaité la bienvenue à sa remplaçante.

C'est ainsi dans la bonne humeur et sous le soleil qu'elles ont pu partager le verre de l'amitié avec les habitants de la commune présents ce jour-là.

# LA BERGERIE



## CAUSSES-QUERCY VTT 2016

Une première manifestation s'est déroulée le jeudi 5 mai au lieu récemment acquis par la commune et que nous appelons toujours « La Bergerie ».

En effet, la mairie a répondu favorablement à la demande du comité d'organisation d'assurer à cet endroit l'étape-ravitaillement de cette manifestation labellisée Maxiverte par la Fédération Française de cyclotourisme.

Et c'est plusieurs centaines de VTTistes (1000 étaient attendus) qui, de Padirac, étaient dirigés vers La Bergerie pour une pause bien méritée. Un buffet varié et coloré les attendait, accueillis par Danielle, Olivier, Jacques, Jean-Michel et Patrick bien occupés à regarnir les tables en permanence. C'était un va-et-vient incessant d'arrivées et de départs avec des moments d'affluence très dense. Quelques courageux ont même fait un détour pour aller voir le gouffre.

Ce fut un plaisir de voir ce lieu vivant et ce le sera encore plus de vous y accueillir bientôt pour le feu de la Saint Jean.



Afin de pouvoir profiter de ce nouvel espace communal, des travaux d'aménagement sont en cours.

Une estrade a été créée sur un ancien support de silo.

Une palissade de sécurité et un escalier d'accès en bois ont été ajoutés.

Le sol a été mis de niveau par remblayage puis goudronné.

Quatre guirlandes éclaireront la halle où sera branché un coffret électrique pourvu de plusieurs prises d'alimentation.



Ces travaux permettront en premier lieu l'organisation par le comité d'animation, d'une grande soirée festive le 25 juin pour la Saint-Jean.

## **PADIRAC**

**SAMEDI 25 JUIN 2016**

**18H00**

**MARCHE GOURMAND**

**20H00**

ANIMATION MUSICALE AVEC

**BANDAJAZZ**

**FEU DE LA ST JEAN**

COMITE ANIMATION PADIRAC

RENSEIGNEMENTS : 06.82.36.12.34.

ou

05.65.38.11.19.

Ne pas jeter sur la voie publique

# FETE DU PAIN

Le Comité d'animation de Padirac a renouvelé cette année encore la fête du pain pour le plaisir de tous.



Alors que les bonnes volontés préparaient qui, le repas du soir, qui l'apéritif offert par la mairie, les plus musclés pétrissaient la pâte avant de profiter, tradition oblige, d'un casse-croûte bien mérité. C'est surtout l'occasion de se rencontrer, d'échanger et de blaguer qui est appréciée.



L'apéritif a débuté par une allocution du maire qui avec des mots choisis a remercié Marie-Laure Lavergne pour ses services. Il a repris les mots de Marie-Hélène Malaurie pour qui " sans nos secrétaires, nous autres élus ne serions rien. Elles qui par leur expérience quotidienne des réglementations savent nous guider et nous initier aux arcanes de l'administration des collectivités territoriales."

Isabelle Sifferlen qui a pris la relève depuis plusieurs semaines était présente et a pu ainsi faire connaissance avec des habitants de Padirac.

L'apéritif a été venté mais ensoleillé et quelques nuques et gorges décollées ont pris de la couleur.

Le long week-end de l'Ascension a éloigné de Padirac quelques habitués du repas du soir. Cependant, pour les nombreux convives présents, il fut chaleureux, gourmand et apprécié.

# LES AUTORISATIONS D'URBANISME

## Quelles démarches pour quels projets AVANT travaux ?

### Dans quelles conditions peut-on effectuer une extension à l'habitation ?

Une extension à l'habitation principale peut, suivant le cas, faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'une demande de permis de construire.

En zone U d'un PLU ( Plan Local d'Urbanisme ), l'extension est soumise à permis de construire au-delà de 40m<sup>2</sup>. En dessous de ce seuil, l'extension est soumise à déclaration préalable.

Hors des zones U, les extensions de plus de 20m<sup>2</sup> sont soumises à permis de construire. En dessous de 20m<sup>2</sup>, déclaration préalable.

### Quelles démarches pour les menus travaux ?

- Réfection de toiture
- Ravalement de façades
- Création de nouvelles ouvertures
- Remplacement de menuiseries

Toutes ces opérations sont soumises à déclaration préalable.

### Quelles règles suivre pour construire un abri de jardin ?

La construction d'un abri de jardin est soumise aux mêmes règles d'implantation et d'aspect qu'une maison individuelle. Les abris de jardin ayant une surface comprise entre 5 et 20m<sup>2</sup> doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. Ceux ayant une superficie supérieure à 20m<sup>2</sup> sont soumis à permis de construire.

Les abris d'une surface inférieure à 5m<sup>2</sup> se situant dans le périmètre des monuments historiques doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

### Quelles démarches pour faire construire une piscine ?

|  | Bâche ou abri<br>≤ 1,80m | Bâche ou abri<br>>1,80m |
|--|--------------------------|-------------------------|
| Bassin ≤ 10m <sup>2</sup>                    | Dispense de formalité    | Déclaration préalable   |
| 100m <sup>2</sup> ≥ Bassin >10m <sup>2</sup> | Déclaration préalable    | Permis de construire    |
| Bassin > 100m <sup>2</sup>                   | Permis de construire     | Permis de construire    |

### Comment un garage peut-il être transformé en pièce d'habitation ?

Il peut être transformé en pièce d'habitation en déposant une déclaration préalable précisant la surface de plancher créée ainsi que les modifications apportées (changement d'une porte en fenêtre par exemple).

## Les différents formulaires imprimés CERFA

A retirer à la mairie ou téléchargeables sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Certificat d'urbanisme informatif ou opérationnel : cerfa n°13410\*02

Déclaration préalable pour des travaux sur une maison individuelle et/ou ses annexes : cerfa n°13703\*04

Déclaration préalable pour division foncière : cerfa n°13702\*02

Permis de construire pour une maison individuelle : cerfa n°13406\*04

Permis de construire (rénovation par exemple) : cerfa n°13409\*04

## CONSTAT D'INCIVILITES

Nous avons encore à déplorer des dépôts d'encombrants au pied des conteneurs ou en pleine nature. Ces actes d'incivilités, s'ils perdurent, entraîneront une augmentation non négligeable de la taxe ordures ménagères. Nous vous rappelons les horaires d'ouvertures de la déchetterie de Gramat où doivent être déposés ces encombrants :

Lundi et Jeudi : 14h-18h.

Mardi, Mercredi, Vendredi : 9h-12h. 14h-18h.

Samedi : 9h-12h. 14h-17h.



Cimetière



Mathieu



Sayssac

# COMMENT TRIER ?

Pour se débarrasser de leurs déchets en tenant compte de leur nature, les habitants du Lot ont tous à leur disposition un système constitué de plusieurs conteneurs et équipements. Ce système a le mérite d'être homogène sur l'ensemble du département par son code couleur et par les consignes de tri à respecter.

En utilisant correctement ces équipements, les usagers participent à la valorisation maximale de leurs déchets, dans le respect de l'environnement.

## Jetons moins & jetons mieux

### LES DECHETS RECYCLABLES

Dans le **Bac vert** ou en **sac transparent\***

**Au Récup' VERRE**  
Emballages seulement  
Bouteilles, bocaux, pots, sans bouchon ni couvercle

**PAPIER**  
Non souillé  
TOUS LES PAPIERS : Journaux, revues, prospectus, enveloppes...

**TOUS LES EMBALLAGES**

| carton           | métal                                     | plastique   |
|------------------|---|---|
| Boîtes & briques | Boîtes, canettes, aérosols, barquettes... | Bidons, bouteilles, flacons, boîtes, pots, barquettes, films, blisters, sachets, tubes... |

**NOUVELLES CONSIGNES**  
DÉSORMAIS, TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE SONT TRIÉS

**QUELQUES PRÉCISIONS :**

- Ne déposez rien qui puisse blesser un agent de tri (verre, seringue...)
- Les autres objets en plastique ne se recyclent pas actuellement (jouets, ficelles...)
- Inutile de laver les emballages : il suffit de bien les vider.
- Aplatis les gros cartons pour éviter l'encombrement du bac vert.

**...ET TOUT LE RESTE :**  
dans le bac marron / gris  
ou (selon le cas) à la déchetterie

\* Sacs transparents mis en place sur certaines communes uniquement.

INFO TRI : 05 65 21 54 30 → [www.syded-lot.fr](http://www.syded-lot.fr)

**SYDED** **ECO EMBALLAGES**

Pour vos déchets **biodégradables**, pensez au [composteur](#) ...

Pour vos déchets **toxiques**, **électriques** ou **volumineux**, pensez à la [déchetterie](#) ...

# QUELQUES BREVES

## Site Internet

Le site de la commune de Padirac est accessible à tous depuis quelques semaines. C'est à nous tous de le faire évoluer. N'hésitez pas à nous contacter pour nous transmettre les informations susceptibles d'être publiées. Adresse du site: [www.padirac.fr](http://www.padirac.fr)

## Principales délibérations

Le Maire rappelle au Conseil que si la salle était retenue en tant que mairie d'ici le mois de Septembre de cette année, vont courir les 3 ans (à partir du 26 Septembre) pour pouvoir la mettre en conformité concernant le dossier AD AP (Accessibilité).

La question de l'échelonnement des travaux en vue de conserver le plus longtemps possible l'usage de la salle a été posée à la DDT en la personne de Mr Alain LANEAU qui a précisé que :

Chaque année, des actions doivent être menées et les dépenses correspondantes budgétées, d'où proposition suivante :

1ère année : consacrée aux études

2ème année : modification de l'espace consacré aux toilettes, d'ou suppression et reconstruction de cloisons par exemple.

3ème année : fin des travaux et déclaration du local en tant que Mairie.

**Adopté à l'unanimité.**

### Vote des taxes communales.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux communaux appliqués en 2015 :

- taxe d'habitation 10.54 %
  - taxe foncier bâti 22.60 %
  - taxe foncier non bâti 144.07 %
- et indique pour 2016 le produit attendu : **80 467 €**

Après en avoir délibéré, au vu des résultats du budget communal, le Conseil municipal décide de laisser les taux à l'identique 2015, à savoir :

- taxe d'habitation 10.54 %
- taxe foncier bâti 22.60 %
- taxe foncier non bâti 144.07 %

**Taxes 2016 votées à l'unanimité.**

### Détail attribution subventions 2016

A ce jour, 3 demandes ont été reçues :

- Le Comité d'Animation de Padirac,
- L'association des Sclérosés en plaque
- Club de tennis Gramat

Il est décidé pour l'instant de limiter les subventions aux associations de la Commune et à l'association des Parents d'Elèves (APEL / Amis de l'Etoile)

APEL L'Etoile : 700 €

Société de Chasse : 350 €

Comité d'Animation : 1 200 €

## Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de Padirac.

- Serge LAZAR et Joan CAILLAU et leurs enfants Lila et Zora au hameau du Sauvage.
- Hendrikes et Maria JANSEN ainsi que Joannes et Inge VAN DER PLUYM au bourg.